

*Chambre des communes—Loi*

d'autres pays où l'on paie moins d'impôts. C'est là qu'il faut aller emprunter l'argent dont les entreprises privées ont besoin pour prendre des risques sur le marché.

Le gouvernement a perdu toute maîtrise de la situation. Je ne vais pas parler seulement du gouvernement; tout le système, le gouvernement et la bureaucratie. Si le gouvernement veut rester au pouvoir, il ne va tout de même pas risquer de s'en prendre à la bureaucratie ni de la modifier. Qui va en faire les frais? Dans notre régime politique, il est possible de s'imposer les contraintes nécessaires pour que le gouvernement puisse à nouveau s'occuper intelligemment des secteurs créateurs de richesses?

Je me sens complètement frustré, monsieur le Président. Je vous dis, et je dis au député qui a présenté ce projet de loi, que c'est une bombe à retardement. Si certains députés sont profondément frustrés, je suis sûr que la colère gronde dans le pays, parce que le Parlement ne joue pas bien son rôle. Si les députés ne font pas leur devoir, tout risque de sauter. Si je reste, si je m'acquiesce de mes obligations sans folâtrer, c'est que cela va barder, j'en ai peur. Nous menaçons la survie de notre société, alors que nous devrions prendre un soin infini des richesses que nous produisons. Voilà ce qui est en jeu.

Quand nous faisons des faux pas—comme dans le cas du Nid-de-Corbeau—quand nous refusons de prendre en compte les effets de nos mesures sur les prochaines générations qui devront faire les frais de nos prodigalités, nous mettons notre avenir en péril. Le projet de loi prévoit l'obligation de rendre des comptes et propose des moyens de contrôle. Chacun de nous ici présents est à blâmer. Il n'y a pas trente députés qui soient prêts à siéger aux quatre comités responsables dont le comité du Règlement et de la procédure a recommandé la création. Nous devons chercher à redonner à la Chambre des communes l'autonomie qu'elle a cédée au gouvernement et à la bureaucratie. Mais nous manquons de volonté pour ce faire. Quelques-uns d'entre nous se font mourir à la tâche, mais la volonté manque pour reprendre notre autonomie perdue; nous ne voulons pas nous discipliner à poser les questions qui feront éclater la vérité.

L'esprit de James Macdonell me poursuit, monsieur le Président. Quand j'étais président du comité permanent des comptes publics, nous avons passé, lui et moi, des heures interminables à discuter. J'étais à la Chambre quand l'ancien président du Conseil du Trésor, feu Robert Andras, a fait adopter la nouvelle loi du vérificateur général. Il a ensuite fait adopter la loi du contrôleur général, après quoi nous avons instauré une méthode extraordinaire qui devait améliorer les pratiques de gestion et les mécanismes de contrôle. Depuis 1976, dans tous les rapports du vérificateur général il est question de la nécessité de rendre des comptes et de contrôler les fonds publics. Mais la situation est pire aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1974, quand James Macdonell a entrepris son œuvre. Le contrôle nous échappe entièrement. Il n'y a personne à la Chambre des communes qui soit prêt à s'atteler à la tâche et à prendre la situation en main dans l'intérêt des générations futures.

• (1640)

Voilà la question et voilà le but de ce genre de mesure. Voilà pourquoi je voudrais que l'objet en soit renvoyé au comité afin que nous puissions agir.

Après avoir complimenté le député, je tiens quand même à dire que je ne partage pas ses inquiétudes à l'égard des pouvoirs de l'administrateur. Comme j'ai fait partie du comité des comptes publics, je suis d'accord sur le rôle de l'administrateur. Je ne vois pas pourquoi la Chambre des communes entoure de tant de mystère la quantité de travail phénoménale réalisée par le président actuel. Quand le voile tombera, nous découvrirons certainement que madame le Président a été une excellente administratrice et qu'elle a su distribuer les responsabilités de façon à améliorer l'efficacité des services du greffier, du sergent d'armes et de l'administrateur, et à permettre à ce dernier de nous communiquer les renseignements d'une façon que nous puissions tous comprendre malgré nos lacunes.

Je ne sais pas pourquoi le comité de la gestion et des services aux députés et l'autre comité tiennent à garder le secret sur les progrès réalisés sur le plan de la gestion de la Chambre des communes. S'ils tenaient vraiment à avoir une nouvelle forme de prévisions budgétaires fournissant tous les renseignements dont nous avons besoin sur tous les ministères, ils s'empresseraient de publier les prévisions budgétaires de la Chambre des communes. Je peux vous dire qu'en ce qui concerne les nouvelles prévisions budgétaires émanant du Conseil du Trésor pour le contrôleur général, la Partie I est excellente, mais la Partie II est semblable à l'ancienne. C'est présenté de telle façon qu'il faut compter au moins 26 ans d'expérience pour y comprendre quelque chose. Il y a aussi la Partie III et les volumes qui proviennent du ministère et diverses commissions sont tellement bien enjolivés qu'ils font pratiquement figure de propagande. Néanmoins, ils ne proposent rien de concret pour permettre aux députés de mieux s'acquiescer de leurs responsabilités.

Quand j'ai posé quelques questions à l'administrateur de la Chambre des communes, j'ai eu droit aussitôt à toutes les réponses. Je lui ai demandé quel ouvrage il avait consulté et j'ai constaté qu'il s'agissait de sa version des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, présentée de façon telle que si le contrôleur général du Canada s'en inspirait pour les prévisions budgétaires de tous les ministères, s'il calquait ses prévisions budgétaires sur le même modèle, il réglerait tous les problèmes posés par la nouvelle présentation adoptée.

Monsieur le Président, certains députés pensent peut-être que la Partie III des documents budgétaires d'un ministère ne devrait pas avoir plus d'un quart de pouce d'épaisseur. Cependant, je tiens à dire que, d'après le projet original, ce document devait être relativement mince, mais qu'il deviendrait beaucoup plus épais et serait présenté de façon que les personnes qui voudraient s'informer, poser des questions et obtenir les renseignements accessibles au public pourraient les obtenir sous une belle présentation, facile à comprendre pour la plupart des députés.